



Comité de pilotage du contrat Bièvre aval Bilan du contrat 2010-2015 et perspectives

Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2016

PRÉSENTS

Agence de l'eau Seine-Normandie	M. Benoît DUCREUX	ducreux.benoit@aesn.fr
Département du Val-de-Marne	M. Miguel GILLON-RITZ	miguel.gillon-ritz@valdemarne.fr
Département du Val-de-Marne	Mme Florence GOETSCHEL	florence.goetschel@valdemarne.fr
Ville de Rungis	M. Patrick LEROY	patrick.leroy@ville-rungis.fr
Département des Hauts-de-Seine	M. Charles BERTRAND	cbertrand@hauts-de-seine.fr
Établissement Public Territorial 12, Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont	M. Luc PEYRE	peyreluc94@laposte.net
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines	M. Jean-Pierre PLUYAUD	jean-pierre.pluyaud@wanadoo.fr
SMBVB et SIAVB	M. Jean-Paul BERTHELOT	jean-paul.berthelot@aliceadsl.fr
SYB	M. Djamel ALI-BELHADJ	d.ali-belhadj@gh-nord-essonne.fr
SEMMARIS	M. Eric REFFUVEILLE	eric.reffuveille@semmaris.fr
Ville de Paris	Mme Marion DELARBRE	marion.delarbre@paris.fr
Région Ile-de-France	M. Marc CASANES	marc.casanes@iledefrance.fr
Établissement Public Territorial 12, Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont	Mme Elsa SVANDRA	e.svandra@agglovaldebievre.fr
Établissement Public Territorial 2, Vallée Sud Grand Paris	Mme Sandrine CHARLIER	s.charlier@agglo-hautsdebievre.fr
SMBVB	M. Jean-Jacques BRIDEY	jj.bridey@fresnes94.fr
SMBVB	M. Sylvain ROTILLON	srotillon.smbvb@orange.fr
SMBVB	Mme Anne BOYER	anneboyer.smbvb@orange.fr
SMBVB	Mme Ava HERVIEU	ahervieu.smbvb@orange.fr

EXCUSES

Département des Hauts-de-Seine	M. Grégoire DE LA RONCIÈRE
Département du Val-de-Marne	M. Didier GUILLAUME
Département du Val-de-Marne	M. Christian MÉTAIRIE
Département du Val-de-Marne et Établissement Public Territorial 12, Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont	Mme Hélène DE COMARMOND
Ville de Paris	Mme Pénélope KOMITES
Ville de Paris	Mme Célia BLAUDEL
SIAAP	M. Bélaïde BEDREDINNE
Établissement Public Territorial 12, Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN
Établissement Public Territorial 2, Vallée Sud Grand Paris	Mme Jacqueline BELHOMME
Région Ile-de-France	M. Nicolas TARDY-JOUBERT
Établissement Public d'Aménagement Orly, Rungis, Seine-Amont (EPA ORSA)	Mme Camille BRELY
SOGARIS	M. Olivier RENAUD
ICADE	M. Eric LANDEAU
Direction des Routes d'Ile-de-France	M. Laurent NICOLE
DRIEE d'Ile-de-France	Mme Élise CARNET



Contexte :

Le contrat pour la réouverture de la Bièvre aval s'est clôturé fin 2015.

À la demande de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le SMBVB a réalisé l'évaluation du contrat en régie.

Objectifs de cette évaluation :

- faire le bilan des apports du contrat dans la démarche de reconquête de la Bièvre aval ;
- formuler des recommandations pour prolonger la démarche engagée.

Les conclusions de ce travail ont été présentées à l'occasion de la réunion du comité de pilotage du 24 juin.

La réunion a été conduite de façon à :

- aboutir à un diagnostic partagé du territoire de la Bièvre aval, de son évolution et des enjeux liés ;
- connaître le positionnement des acteurs sur les contours d'un second contrat.

Le diaporama ayant servi de support aux échanges est en ligne sur le site du SMBVB à la rubrique [« le contrat de bassin »](#) > [« avancement du contrat »](#).

NB : la réunion du comité de pilotage a précédé la visite de la réouverture de la Bièvre à l'Hay-les-Roses, un déjeuner en Mairie de Fresnes, puis la visite de la renaturation du ru de Rungis au Parc des Aulnes à Fresnes.

Bilan du contrat 2010-2015 :

Sur la question de l'évaluation de l'effet du contrat sur le milieu :

Les services du département du Val-de-Marne questionnent le SMBVB sur la notion de cible intermédiaire qui est proposée pour mieux valoriser les progrès dans la reconquête de la Bièvre aval.

Les indicateurs utilisés pour le suivi de la qualité du milieu (essentiellement la physico-chimie pour la Bièvre aval) ne permettent pas de rendre visibles les gains réellement obtenus ces dernières années. Étant donné le pas de temps réduit du contrat, la multiplicité des influences hydrauliques sur cette partie du bassin versant, ces seuls indicateurs sont insuffisants pour mettre en avant le travail accompli et celui restant à faire.

Le SMBVB propose de travailler collectivement à la définition d'autres indicateurs d'effets qui puissent permettre de montrer l'évolution entre le début et la fin d'un contrat.

Sur la question de l'affichage du contrat :

Les services de la Région réagissent sur l'intitulé du 1^{er} contrat. En remplaçant le terme de « réouverture » par celui de « reconquête », le risque pris est d'éloigner le contrat et ses actions de la population, de perdre la ligne directrice des 40 prochaines années. Par ailleurs, si le contrat se résume à des objectifs d'amélioration de l'assainissement, le concept de contrat de rivière perd tout son sens.

La Région rappelle que le choix de faire apparaître le terme de réouverture en 2010 avait déjà fait l'objet de discussions. Il avait justement été décidé de façon concertée de le conserver pour être inclusif. Le retour d'expérience semble donc montrer que cette volonté d'inclure n'a pas fonctionné comme imaginée à l'époque.

Le président du SMBVB mentionne que les projets de réouverture / renaturation réalisés dans le cadre du 1^{er} contrat sont ceux qui étaient les plus simples à mener. Il est nécessaire de garder à l'esprit que les prochains contrats s'attelleront à des opérations plus contraintes, donc plus complexes à faire sortir de terre. Dans ces conditions est-il adapté d'afficher l'objectif de réouverture ?

Les services du département du Val-de-Marne préfèrent parler de reconquête plutôt que de réouverture. L'utilisation du terme « réouverture » a montré qu'elle pouvait desservir certains projets sur des collectivités non concernées par le parcours de la Bièvre : il est difficile d'expliquer un investissement pour améliorer in fine un cadre de vie qui ne sera pas sur la commune. « Un contrat pour la reconquête de la Bièvre aval » est une formulation plus inclusive, qui sous-entend également l'amélioration de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales.



L'EPT 2 partage cette position. Une seule commune du regroupement est traversée par la Bièvre. Il est impossible de mobiliser les 10 autres avec la réouverture comme affichage.

La Région souhaite que le milieu ne soit pas perdu de vue dans les prochains contrats, que la réouverture reste le fil rouge de la démarche de gestion collective de la Bièvre. Ce sera un élément déterminant dans la réinscription de la collectivité en tant que financeur du contrat, la politique régionale étant désormais recentrée sur les questions de Trame Verte et Bleue.

Réactions et discussions sur les perspectives d'un deuxième contrat

Le représentant de la **SEMMARIS** salue le travail d'animation du contrat et exprime son contentement sur le fait que la société gestionnaire du Marché International de Rungis ait été associée à la démarche de « reconquête d'un territoire » sur ses enjeux eau. Via le contrat, la SEMMARIS a des échanges plus réguliers avec les autres acteurs économiques (ICADE, Sogaris) pour parler des solutions expérimentées par les uns et par les autres, notamment sur la question de gestion des eaux pluviales. D'autre part, le contrat a favorisé un rapprochement avec les organismes financeurs : la SEMMARIS souhaite avancer dans une collaboration avec l'agence de l'eau et la Région dans le cadre du réaménagement du marché.

Au sujet des aides financières après 2018, les représentants de l'Agence de l'eau et de la Région indiquent qu'il est encore trop tôt pour disposer des orientations du prochain programme.

Au niveau de l'Agence de l'eau, les thématiques de gestion alternative des pluies courantes et de la mise en conformité des branchements resteront des sujets majeurs. Il y a une possibilité que les financements pour les études et travaux de réhabilitation soient diminués, mais cela reste à confirmer.

Pour la Région, les aides seront certainement conditionnées à l'aspect « préservation ou amélioration de la biodiversité », étant donné que la Région est amenée à devenir chef de file dans ce domaine. Ce sont donc des opérations de réouverture et/ou renaturation de cours d'eau et de gestion des eaux pluviales par végétalisation suivant une logique cohérente et globale qui seront éligibles.

Vis-à-vis de la proposition d'intégrer les bassins versants du ru de Rungis et du ru des Godets au contrat Bièvre amont pour gagner en échange d'information et en cohérence d'action, les collectivités concernées (CD94, EPT12, EPT2) se questionnent sur les impacts opérationnels engendrés : elles auraient à s'inscrire dans deux contrats ce qui complique leur participation aux processus de concertation, elles craignent aussi d'être marginalisées puisque les portions de territoire concernées sont réduites par rapport au reste du bassin amont de la Bièvre. Ainsi, le gain que représente cette évolution ne leur apparaît pas évident.

Enfin, le CD92 fait remarquer que si les rus de Rungis et des Godets sont exclus du contrat Bièvre aval, cela revient à priver le contrat aval de linéaires où les réouverture/renaturations sont plus aisées qu'ailleurs. L'EPT 2 précise que les services étudient actuellement la renaturation du ru des Godets sur la commune d'Antony.

La question de la limite amont/aval a été posée dans le cadre de l'étude de gouvernance sur la gestion du grand cycle de l'eau sur la Bièvre.

Les services du **département du Val-de-Marne** sont satisfaits de l'animation du contrat. Ils approuvent en particulier le travail réalisé auprès acteurs ayant un impact sur l'assainissement et le cours d'eau qui n'avaient pas été initialement associés au contrat. Dans le cadre du renouvellement du contrat pour la Bièvre aval, les services seraient favorables à la mise en place d'indicateurs de suivi d'avancement du contrat homogénéisés à l'ensemble des contrats. Au niveau des actions, le département pourrait s'engager sur le suivi de la conformité des branchements des bâtiments départementaux, l'amélioration de la collecte et de la sélectivité des réseaux, la promotion du zonage pluvial ainsi que sur la fiabilisation du système d'assainissement autrement dit en l'optimisation de la gestion en période critique. Les services n'ont pas de vision claire à ce jour sur le rôle du département dans l'objectif de réouverture.

Les services du **département des Hauts-de-Seine** sont favorables à une réinscription dans un contrat pour la Bièvre aval. L'engagement de la collectivité pourrait porter sur des actions en assainissement et sur la maîtrise



du ruissellement telles que proposées. Une préoccupation qui mériterait d'être examinée au moment de la rédaction du contrat est celle des rejets en Seine via les gros émissaires étant donné l'objectif de baignade en Seine à l'horizon 2024.

Les services de la **Ville de Paris** sont intéressés par une reconduction du contrat Bièvre aval dans la mesure où les actions y figurant contribueront à l'objectif de baignade en Seine à Paris en 2024

Les services de **l'EPT 2** ne sont pas actuellement en mesure de se positionner quant à leur participation à un deuxième contrat. L'intégration de la CAHB dans une structure au périmètre géographique élargi a des conséquences sur l'organisation de la compétence assainissement. La gestion d'un rejet en Seine est ainsi une nouvelle préoccupation. Par ailleurs les services travaillent à un règlement d'assainissement commun à l'ensemble du territoire. Ce document ne devrait plus afficher un objectif de rejet zéro pour les eaux pluviales tel qu'il existait dans le règlement d'assainissement de la CAHB, même si la collectivité continuera d'appuyer la mise en place de solutions de gestion à la parcelle.

Les services de **l'EPT 12** estiment un engagement possible de la collectivité dans un deuxième contrat en ce qui concerne les actions en assainissement et gestion du ruissellement. Ils rappellent que leur positionnement sur les réouvertures est radicalement différent de celui l'Agence de l'eau et alertent sur le fait que cette situation constitue aujourd'hui un véritable point de blocage pour certains projets. Une autre question qui se pose pour l'EPT 12 est l'entretien des linéaires de cours d'eau réouverts et renaturés : quel est le devenir de cette mission avec la prise de compétence obligatoire GeMAPI ?

Le président du SMBVB souhaite rappeler que l'étude sur la gouvernance en matière de gestion du grand cycle de l'eau permettra d'avancer sur les questions posées aujourd'hui sur l'avenir des missions de réouverture et d'entretien des cours d'eau.

Les services de la **Région** peuvent uniquement donner une tendance sur le positionnement de la Région vis-à-vis du contrat, étant donné le changement d'exécutif et l'évolution des domaines d'intervention de la collectivité. L'engagement dans le contrat pour la Bièvre aval ne devrait pas être remis en question. Toutefois le volet milieu devra être apparent pour garantir la participation de la Région. La rivière est bien l'épine dorsale du projet. Les mots SRCE, TVB, biodiversité doivent être visibles dans le contrat.

Les services de la Région sont par ailleurs favorables à une meilleure prise en compte des spécificités du territoire Bièvre aval dans les processus de réouvertures : les services ne sont pas contre l'idée de passages progressifs dans les projets

Les services de **l'Agence de l'eau** devraient se réunir prochainement pour discuter de la reconduite d'un contrat pour la Bièvre aval. Les services seront attentifs aux moyens investis pour réussir à avancer sur la mise en conformité des branchements et la maîtrise des pluies courantes.

Conclusion et actions à mener :

Dans la perspective du démarrage d'un deuxième contrat au printemps 2017, le SMBVB rencontrera individuellement les représentants des structures envisagées comme signataires d'un deuxième contrat à l'automne 2016. Ces réunions permettront de discuter des enjeux de demain de la Bièvre aval sur la base d'une synthèse de l'évaluation, et de s'assurer de la présence des différents représentants à une nouvelle réunion du comité de pilotage durant laquelle il sera question d'entériner la liste des maîtres d'ouvrage engagés et les objectifs d'amélioration pour l'horizon 2022.